

L'ENVOL DES CIGOGNES

La lettre aux adhérents et sympathisants
du Grdr N°34 - Juin 2022

**LES IMMIGRÉS ONT-ILS
ENCORE DES DROITS EN
FRANCE ?**

Sommaire

03

EDITORIAL

05

**NOTRE ENTRETIEN
AVEC MOUSSA
DRAME**

10

**L'ACCÈS AUX DROITS,
UN PARCOURS SEMÉ
D'EMBÛCHES POUR
CERTAINS IMMIGRÉS**

13

**LE DROIT AU « BIEN
VIEILLIR »**

16

**PORTRAIT DE CECILE
BAZANDULA**

19

**NOTRE ENTRETIEN
AVEC MARTINE
NDIAYE**

25

**LE DROIT À LA PAROLE :
DES ATELIERS
SOCIOLINGUISTIQUES
POUR DES FEMMES
MIGRANTES À LILLE**

27

RESSOURCES

E ditorial

Par Samba Yatera, Adhérent du Grdr



Les immigrés ont-ils encore des droits en France ?

L'intitulé de ce numéro peut paraître un peu provocateur. Cependant, une telle interrogation soulève des questions de fond, dans un contexte où la question migratoire est devenue un enjeu majeur dans des manœuvres politiciennes. L'étranger originaire du monde musulman ou du sud du Sahara est présenté par certains courants xénophobes comme étant à l'origine des difficultés de la société française. Ce contexte est propre à susciter des discriminations et stéréotypes à l'égard des immigrés et des jeunes issus de l'immigration dans leur parcours de vie. Ainsi, nous sommes confrontés de plus en plus aux dangers d'une Histoire unique négative sur les migrants et leur pays d'origine, niant : les apports de ces derniers pour les territoires d'accueil et de départ, la diversité des situations, les qualités des individus et leurs capacités de résilience.

Comment contrer ce discours dominant qui falsifie la réalité ? Il ne s'agit point de présenter la situation d'avant comme celle de l'âge d'or, ce qui serait une hérésie au regard des réalités de l'époque, ni de nier les difficultés que peut générer une immigration dans un contexte de crise économique politique et sociale. La réponse du Grdr face à cette situation consiste à articuler davantage ses interventions de proximité en termes d'accompagnement de ses publics à ses actions de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté.

Le deuxième élément important sous-jacent à travers cette question du droit des immigrés évoquée par le titre de ce numéro, c'est justement les conditions d'accès à leurs droits et l'évolution des politiques publiques. En effet, au milieu des années 2000, deux changements majeurs s'opèrent. Désormais, la politique d'intégration est axée sur les primo-arrivants avec le Contrat

d'accueil d'intégration en 2007 qui est remplacé en 2016 par le Contrat d'Intégration Républicain (CIR). Le CIR est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France et souhaitant s'y installer durablement. La notion de « primo-arrivant » fait irruption dans le champ lexical de l'intégration excluant de fait une certaine catégorie de public en la renvoyant vers d'autres dispositifs. Soulignons que cette notion de « primo-arrivant » reste une catégorie administrative désignant les étrangers qui ont vocation à demeurer sur le territoire français, durant les cinq premières années suivant leur admission au séjour. Le deuxième élément majeur est lié au fait que les missions d'intégrations dévolues au Ministère des affaires sociales sont désormais confiées au Ministère de l'intérieur dans un contexte où la priorité politique est accordée à la restriction des flux migratoires. Parallèlement au durcissement de l'accès au territoire français, on observe le développement de plus en plus de conditionnalités pour l'accès aux droits.

Cette situation fait que pour une certaine catégorie d'immigrés, l'accès aux droits relève d'un véritable parcours du combattant pouvant entraîner un non recours aux droits. Cependant il serait excessif de ne voir que le verre à moitié vide, en occultant les capacités de résilience des immigrés et les interventions des structures associatives, comme le Grdr et ses partenaires, pour lutter contre les discriminations et pour affirmer que les immigrés ont encore des droits à faire valoir. Certes le contexte actuel est marqué par une montée des mouvements identitaires et xénophobes qui prônent ouvertement la limitation des droits des immigrés. Cependant, le Grdr reste convaincu que la mobilité est une richesse et qu'il est possible à travers nos actions et notre engagement de proposer un autre récit sur l'immigration, fait de diversité, d'échanges et de solidarité.

E ntretien



AVEC MOUSSA DRAMÉ

Par Bernadette THOMAS, membre du Conseil d'Administration

Confrontés à la préférence nationale, à la difficulté à trouver des stages, un emploi ou à valoriser leurs diplômes, les jeunes issus de la migration ont plus de mal à faire valoir leurs droits à l'apprentissage et à l'emploi durable que les autres. Membre du Réseau des Associations de Mauritaniens en Europe (RAME) et formateur en formation continue de par son métier, Moussa Dramé connaît bien leurs problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

Moussa Dramé, pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Je suis mauritanien, originaire d'un village dont 60% de la population est en France. Après avoir fait des études supérieures au Maroc et obtenu une maîtrise en biologie, j'ai exercé comme professeur de mathématiques-physique-SVT en Mauritanie. Je suis arrivé en France en 2005 où j'ai fait une formation de formateur d'adultes à l'Afpa*. Depuis, je travaille dans la formation professionnelle auprès de publics jeunes et adultes. J'ai été sur des dispositifs de mobilisation pour l'emploi comme Avenir Jeunes**, de qualification ou encore bilan de compétence ou d'accompagnement vers l'emploi. Actuellement je suis sur des dispositifs qualifiants, les CAP petite enfance, cuisine, agents polyvalents. Ce sont des dispositifs pour tout public, migrants et non migrants, plutôt jeunes.

**L'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes est un organisme français de formation professionnelle, au service des régions, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises.*

***Avenir Jeunes est un dispositif régional d'insertion pour les jeunes de 16-25 ans souhaitant initier une démarche d'insertion sociale et professionnelle par la construction d'un projet professionnel réaliste.*

Comme formateur et comme militant, à quels types de public avez-vous eu affaire ? A quelles difficultés sont-ils confrontés ?



Je distinguerais trois types de publics. Il y a des enfants de migrants nés en France, en échec scolaire que l'on remet sur les rails, qu'on accompagne dans leur projet professionnel, pour qu'ils intègrent une formation certifiante ou qualifiante avec un diplôme de l'Education nationale. Les personnes arrivées en situation régulière comme réfugiées ou dans le cadre d'un regroupement familial bénéficient de formations financées par la région Ile-de-France. L'objectif est qu'elles trouvent rapidement du travail. Une fois qualifiées, elles ont beaucoup plus de chance de trouver un travail.

Les personnes qui arrivent avec des diplômes (bac + 4 ou 5 ans) ont beaucoup de mal à s'insérer car leur diplôme n'est pas nécessairement reconnu en France. La reconnaissance des diplômes leur permet d'aller à l'université mais ne les dispense pas par exemple de repasser les matières générales pour bénéficier d'une équivalence. Même s'ils sont bien meilleurs sur les matières professionnelles, l'insertion est plus difficile que pour les jeunes étrangers qui acquièrent leur diplôme en France.

Dans les carrières sanitaires et sociales, le public est composé à 80% voire 100% de femmes, migrantes pour la plupart. Dans le CAP cuisine, le public est mélangé et ce sont des jeunes, filles et garçons. Ce type de diplôme ouvre les

portes de l'emploi car le CAP comprend 2 temps, la formation plus un stage pratique en entreprise de 14 semaines qui leur fournit une expérience professionnelle. C'est très positif. En raison de leur histoire de vie, les personnes ont besoin de l'accompagnement psychologique qu'on leur procure (écoute, encouragements, valorisation). 90% réussissent et il n'y a que 5% d'abandon.

Les jeunes n'ont pas tous les mêmes droits vis-à-vis de l'apprentissage, quelles difficultés rencontrent-ils pour y accéder ?



L'apprentissage peut être financé par l'Europe, la région, le ministère de l'emploi et de la solidarité ou l'Education nationale. Même si ce sont les mêmes organismes qui agissent, selon le statut de la personne (bénéficiaire des minima sociaux, femme isolée, jeune, primo-arrivant...), la rémunération n'est pas la même pour tous. Elle est au cas par cas (en fonction de l'âge, de l'expérience, de la famille...). Les gens en apprentissage ne sont pris en charge que de septembre à juin ; pendant 4 mois, ils n'ont pas d'indemnité, ils vivent de la solidarité. Ces disparités ne sont pas bien comprises, ce qui peut créer un sentiment de discrimination.

Les personnes seules rencontrent beaucoup de difficultés qui nécessitent au-delà de la formation un accompagnement social et financier car elles ont des problèmes de logement. Par exemple, une stagiaire arrive souvent en retard car avant d'aller à la formation, elle doit emmener à l'école les enfants de la personne qui l'héberge. Les personnes qui n'ont pas de famille ont des problèmes de garde d'enfants, de logement, de transport, ... elles représentent entre 30 à 40% des stagiaires, voire plus.

Est-ce qu'il n'y a pas aussi une question d'orientation ?

La question de l'orientation concerne tout le monde mais le problème est crucial pour les jeunes nés en France qui vont au collège en ZEP ou en REP* et cumulent leurs difficultés avec celles des parents. Ils culpabilisent d'être en

*ZEP zone d'éducation prioritaire et REP Réseau d'éducation prioritaire visent à réduire les inégalités scolaires par un meilleur accompagnement dans l'apprentissage.

échec scolaire. Ils mettent en avant une forme de discrimination pour justifier leur état mais leurs difficultés viennent du manque de confiance en eux. Ils ont des problèmes de comportement car ils ne comprennent pas pourquoi ils sont là. Les problèmes s'accroissent à la fin de l'école obligatoire, lorsqu'après 16 ans ils se retrouvent sans formation ni travail et tombent sous l'emprise des réseaux.

Avant il existait des formations pré-qualifiantes dans lesquelles il y avait beaucoup d'accompagnement au projet professionnel. On faisait de la remise à niveau, de la remédiation, on travaillait sur le savoir-être, le savoir et le savoir-faire, ce qui permettait la réussite aux tests de positionnement.

Malheureusement ces formations ont quasiment disparu. Les jeunes qui ont envie d'aller vers un secteur, un CAP, un bac pro abandonnent souvent à cause d'une mauvaise orientation. On les retrouve à la mission locale où ils sont accompagnés vers le dispositif Avenir Jeunes ou dans les Ecoles de la deuxième chance où ils se réorientent en choisissant un métier ou une formation qualifiante.



Ceux qui arrivent en France ne parlent pas de problème d'orientation car ils sont dans une stratégie d'insertion et vont se former en fonction du marché du travail et pas forcément de leur souhait. Ce qui compte pour eux c'est de trouver du travail. Avec Avenir Jeunes, ils ont la possibilité de définir un projet

professionnel, de mettre en œuvre un plan d'action qui après un contrat d'apprentissage leur permet d'obtenir rapidement un emploi.

Dans le cadre de votre engagement associatif, vous rencontrez aussi des personnes qui n'ont pas accès à la formation, quelles sont leurs difficultés et leurs stratégies ?

Dans la formation c'est contrôlé, il n'existe pas de situation irrégulière. La région et l'Etat ont leurs règles. Pour accéder à la formation, il faut être motivé et préparé psychologiquement et mentalement. Les associations font cet accompagnement spécifique et testent la motivation.

Le problème, c'est quand les jeunes sont exclus des dispositifs en place car il faut qu'ils parviennent à avoir une qualification. Pour les personnes en situation irrégulière, on fait de la remise à niveau ou on les aide dans les démarches.

En général, pour sortir de leur situation, les gens ne connaissent pas leurs droits ou y renoncent car ils ne sont pas forcément informés ou n'ont pas la compréhension de comment procéder. Sur internet, il y a des explications mais encore faut-il comprendre la logique et la complexité de l'administration. La non maîtrise de la langue et du

numérique est un obstacle pour accéder à l'information et à l'apprentissage.

L'accès à l'emploi est l'objectif recherché par tous, qu'en est-il du droit au travail ?

Le droit existe mais il y a des procédures à suivre, par exemple il faut que l'employeur dise qu'il va embaucher, dans quel délai et à quel salaire. Les gens qui travaillent sans cette autorisation n'ont aucun droit et peuvent être exploités et soumis à la malhonnêteté des employeurs. Les gens sont tenus car ils sont dans le besoin d'argent pour envoyer à la famille et subvenir à leurs propres besoins. Ils dépendent de ceux qui peuvent les aider à trouver du travail et leur apportent une aide matérielle, financière ou qui leur donnent des tuyaux pour résoudre les difficultés de logement, transport, ... C'est ce qui fait la force de ces réseaux. L'aide est à double tranchant.

L'accès aux droits, un parcours semé d'embûches pour certains immigrés

Par Bernadette Thomas, d'après un entretien avec Oumy Dieye, responsable programme insertion / entrepreneuriat au Grdr



Pour les immigrés, le travail est une réponse à la fois au besoin de dignité et d'autonomie financière. Il faut noter que même s'ils sont en situation régulière, souvent ils ne remplissent pas les conditions pour accéder à un emploi. Barrière linguistique, non accès au logement, aux modes de garde d'enfants, manque de qualification, d'information sur les droits, méconnaissance des nouvelles technologies...les obstacles à franchir pour faire valoir leurs droits sont nombreux.

Avant d'avoir le statut de réfugié, ils bénéficient de l'aide, de l'accompagnement et de la protection d'associations ou d'autres structures dans leurs démarches pour tout ce qui est accès aux droits. Paradoxalement, certains rencontrent des situations plus complexes en étant reconnu réfugié. La première difficulté en est le logement. En effet des réfugiés peuvent se retrouver SDF ou hébergés par des tierces personnes car une fois régularisés, ils sont soumis à des conditions pour l'accès au logement. Face au besoin de régler cette urgence vitale se rajoute le fait de trouver difficilement un emploi car les conditions, les critères ne leur sont plus trop favorables.

Ils se retrouvent souvent très seuls, non communiquant en français, pas ou avec plusieurs interlocuteurs, partagés entre plusieurs structures et dispositifs. Fatigués, déstabilisés, découragés, démotivés, avec beaucoup de frustration et

souvent des problèmes psychiques, ils n'hésitent pas à prendre les solutions qui s'offrent à eux : emploi déqualifié, travail illégal, et même la renonciation aux droits.



Face à ces problématiques, le Grdr offre aux immigrés un cadre d'accompagnement adapté en leur proposant la co-construction d'un projet d'insertion socio-professionnelle en fonction de leurs besoins.

Écoute, disponibilité, bienveillance, accompagnement rapproché, sur mesure, à l'autonomie, création de lien, de confiance, engagement volontaire, le « faire avec le public accompagné » (co-construction/validation du parcours partant des besoins, du projet professionnel), le « aller avec et vers » (Aller vers les lieux et les activités en lien avec les bénéficiaires, mais aussi aller avec les bénéficiaires vers les entreprises, les dispositifs, les professionnels), techniques diversifiées de recherche d'emploi, mise à disposition de ressources (sites, logiciels, contacts d'entreprises...) telles sont les méthodologies d'intervention du Grdr.

Ainsi les personnes accompagnées adhèrent aux programmes proposés car sont co-auteurs du parcours d'accompagnement, respectent les rendez-vous et mettent en œuvre les activités pour lesquelles elles se sont engagées.

Notre accompagnement qui alterne rendez-vous individuels et collectifs, s'appuie sur les compétences et les savoirs faire des immigrés développés dans leurs pays d'origine, ou pendant leur parcours migratoire pour construire un projet professionnel basé sur les compétences.

Les activités en groupe sont indispensables et obligatoires et portent sur des sujets concrets partant des besoins.



Il s'agit entre autres d'ateliers sur la confiance en soi, l'estime de soi, la valorisation de l'expérience dans les pays d'origine, les codes en entreprise, le marché de l'emploi, des découvertes des métiers, des visites d'entreprises...mais aussi des rencontres socioculturelles et intergénérationnelles.

Les activités en groupe sont indispensables et obligatoires et portent sur des sujets concrets partant des besoins. Il s'agit entre autres d'ateliers sur la confiance en soi, l'estime de soi, la valorisation de l'expérience dans les pays d'origine, les codes en entreprise, le marché de l'emploi, des découvertes des métiers, des visites d'entreprises...mais aussi des rencontres socioculturelles et inter-générationnelles.

Nous avons souvent recours aux démarches « pairs à pairs » autour de communautés d'intérêt. En effet le travail social communautaire s'appuyant sur les retours d'expériences d'immigrés ayant des parcours réussis permet de partager des exemples et de donner confiance.

Pour mieux travailler l'enjeu du travail en réseau/maillage territorial, le Grdr met beaucoup l'accent sur un accompagnement global et concerté avec tous les acteurs (collectivités, associations, privé, centres de formation, entreprises ...) pour porter des actions communes, créer des passerelles, des suites de parcours, des articulations entre dispositifs et droit commun, ce qui permettra de trouver des solutions face aux problématiques linguistique, remobilisation, santé, mobilité, mode de garde, logement, formation, emploi.

Il s'agit aussi de mieux aider, informer, former nos bénéficiaires à pouvoir tirer le meilleur profit entre les différentes aides, ressources, dispositifs, outils.

D'autre part nous privilégions aussi la professionnalisation/ l'apprentissage, ce qui va favoriser l'accompagnement sur le long parcours, de façon durable dans l'entreprise

L'inclusion numérique est aussi au cœur de nos activités par la mise en place d'actions de formations mais d'outils sur le numérique pour rendre nos publics autonomes.

Le droit au « bien vieillir »

Par Cécile de Rouville, adhérente du Grdr

Aujourd'hui en France, les plus de 60 ans représentent 1/4 de la population et pourraient en représenter 1/3 en 2040. Le vieillissement massif de la population dans les prochaines années constitue donc un enjeu majeur de santé publique. Pour accompagner ce vieillissement, l'Etat a lancé en 2007 le Plan national « Bien vieillir ». Il s'agit d'une approche globale et positive de promotion de la santé qui vise à renforcer les compétences des personnes âgées pour prolonger leur autonomie et soutenir la santé et la qualité de vie à domicile.



Des précarités qui touchent plus durement les séniors immigrés

Le vieillissement touche aussi les populations immigrées de l'Afrique subsaharienne, notamment les personnes qui vivent dans les foyers de travailleurs migrants (FTM). En effet, arrivés à l'âge de la retraite, de nombreux résidents en foyers conservent leur chambre. Adoma (ex Socotra), organisme gestionnaire de foyers, souligne que sur un effectif à peu près constant de 64 000 résidents, les 61 ans et plus sont passés de 17,9 % en 1997 à 50 % en 2009.

Mais pour la majorité des séniors immigrés d'Afrique subsaharienne, l'accès au

« bien vieillir » se révèle plus complexe que pour la population non immigrée du même âge. Ces difficultés sont liées notamment au fait que les personnes âgées immigrées connaissent des conditions de vie plus précaires et plus difficiles : faible niveau de ressources (nombre d'entre elles bénéficient des minima sociaux), vieillissement précoce et problèmes de santé (liés au parcours migratoire, aux conditions de vie, à la pénibilité des métiers exercés, aux accidents de travail, aux maladies professionnelles et/ou chroniques, etc.), conditions de logement inadaptées au vieillissement (p.ex. : foyers de travailleurs migrants, hôtels meublés, logements insalubres, etc.), isolement, difficultés d'accès aux droits et aux soins.

Un autre phénomène amplifie ces difficultés : la maîtrise insuffisante de la langue française qui rend problématique la diffusion de l'information et les démarches administratives. On observe ainsi une méconnaissance des droits et des dispositifs qui entraîne un accès limité aux soins de santé.



Le cumul de ces déterminants sociaux et économiques a des conséquences sur la santé des personnes âgées immigrées : on observe un moins bon état de santé chez ces séniors, comparativement à la population née en France d'âge et de profession identiques, ainsi qu'un état de santé qui se dégrade plus vite. Ils sont donc davantage sujets aux maladies chroniques et à la perte d'autonomie précoce (source : « Le droit à la santé des personnes âgées immigrées », Grdr, 2018)

L'accès au « bien vieillir » est particulièrement difficile pour ceux qui résident

dans les foyers de travailleurs migrants. Outre des conditions de logement inadaptées au vieillissement, on constate que la majorité des résidents âgés des foyers ne bénéficie pas des prestations de droit commun comme l'aide à domicile, du fait d'habiter en foyer.

Difficultés d'accès aux droits

Le Grdr, à travers ses activités en Haute-Normandie, dans les Hauts-de-France et en Ile-de-France, constate que les immigrés vieillissants font face à de nombreux obstacles pour bénéficier des droits auxquels ils pourraient prétendre.

Les dispositifs de prise en charge socio-sanitaire, souvent segmentés par domaines d'intervention, répondent difficilement aux besoins spécifiques de ce public et conduisent parfois les seniors immigrés à renoncer à leurs droits. La dématérialisation des services publics, qui se traduit par la multiplication de démarches pas forcément accessibles à des personnes âgées en situation de précarité (ne disposant pas de matériel adéquat par exemple) ou ne maîtrisant pas la langue, renforce davantage les obstacles. Sans parler du fait qu'il s'agit souvent de parcours complexes, de trajectoires professionnelles difficiles à retracer pour faire valoir les droits à la retraite par exemple, ou encore de certaines

différences culturelles qui peuvent générer certains tabous pour accéder aux soins.

Une démarche innovante pour lutter contre cette forme de précarité

Face à ces constats, le Grdr propose des programmes d'actions agissant sur plusieurs dimensions : accueil, orientation et accompagnement individuel des personnes âgées immigrées, animations collectives d'information sur les droits, la santé, la prévention et le numérique, mise en réseau, renforcement des compétences des acteurs locaux.

L'enjeu majeur est de lutter contre l'exclusion des seniors immigrés en situation de précarité, d'isolement et/ou de non-recours, résidant dans le logement collectif (Foyers de Travailleurs Migrants, Résidences sociales, Résidences Retraite, etc) et diffus (parc locatif social ou privé) en Seine-Saint-Denis (93) ou Seine-Maritime (76). Le Grdr s'adresse également aux acteurs locaux, institutionnels et associatifs, qui interviennent auprès de ce public. Des formations et des ateliers d'échange de pratiques entre professionnels et bénévoles des champs du social, du médico-social, de la santé, de la prévention et de l'accès aux droits, sont organisés.

P Portrait

DE CECILE BAZANDULA



Par Elisabeth Muller, membre du Conseil d'Administration

Cécile Bazandula vit à Grigny, la plus pauvre des communes de France avec ses 30 000 habitants de 89 nationalités différentes, dont plus de 45% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Elle fait partie de ces femmes immigrées qui ont été confrontées à la précarité que le Grdr accompagne. Aujourd'hui, elle est vice-présidente et comptable de l'association les « Mamas de Grigny », désormais officielle. En partenariat avec la ville de Grigny et le Centre Communal d'Action Social (CCAS), leur nouveau restaurant associatif produit 240 repas par mois pour les personnes en précarité de Grigny. Cette activité leur permet de générer des revenus réguliers dans un contexte sécurisant et de créer du lien social.

Auparavant, Cécile et ses « collègues » vendaient des brochettes et des beignets de manière informelle près de la gare de Grigny, avec tous les risques que cela comportait et la crainte d'être arrêtées. Depuis, elles ont été formées aux règles de la cuisine (hygiène, chaîne du froid, etc.), à la gestion d'un restaurant, à la communication, à l'informatique, à l'anti-gaspillage, à l'éducation alimentaire, etc.

Elle est née dans un village de République Démocratique du Congo, Bamoko. Son papa était boulanger et sa maman faisait des beignets qu'elle vendait au marché. Elle l'aidait à faire les beignets et a appris à faire du pain et des gâteaux. C'est comme ça qu'elle a acquis le goût de cuisiner. Ses parents sont partis à Kinshasa pour chercher du travail. Elle n'a pas pu aller à l'école jusqu'au bac, car c'était payant et il fallait qu'elle travaille pour aider ses parents à payer les études de ses frères et sœurs. Elle fabriquait et vendait des beignets, mais elle vendait aussi des poissons et des brochettes. Elle rêvait d'être avocate.

En 2011, elle a émigré en Angola où elle a tenu un grand restaurant. Mais son rêve à elle était d'aller en France rejoindre son fils. Elle a connu toutes les difficultés du parcours migratoire (sur lequel elle reste très discrète) et les angoisses des sans-papiers. « *Oui. Tu cherches, tu cherches, tu trouves un métier, tu vends, tu pars. C'est dur* ». Elle a pris l'avion jusqu'à Dubaï, puis est passée par la Turquie où elle a rencontré un groupe d'émigrés syriens, maliens, sénégalais, congolais, etc. Elle a traversé la Grèce puis la Méditerranée avant d'arriver en France.

« *Oui j'ai entendu plusieurs fois "Il faut aller en France, c'est bien la France". C'est pour cela que j'ai profité de venir en France.* »



Le plus difficile pour elle a été de voyager sans papier. Elle a d'abord fait une demande d'asile. Elle a finalement obtenu en France un titre de séjour « maladie » lié à des soucis de santé, mais qu'on lui a retiré alors qu'elle souffre d'une maladie chronique. Elle ne pouvait plus travailler. Lorsqu'elle a enfin obtenu des papiers, elle a fait des « *petits boulots* » de femme de chambre et de plonge dans un restaurant, de commis de cuisine, jusqu'au moment où elle a pu commencer à travailler avec l'association.

« *C'était très compliqué à mon âge. Je ne veux pas voler, je ne veux pas mendier de l'argent dans le train... Ah ça non !* »



Elle a souffert de cette situation. Parfois, quand elle sortait, elle voyait des femmes qui vendaient des brochettes, des jus de bissap, du gingembre. Elle s'est dit qu'elle pourrait elle aussi avoir un petit commerce. Elle a calculé le budget qu'il lui faudrait pour acheter de la viande et vendre des brochettes à la gare de Grigny. Bien sûr, il y avait un risque : les ventes à la sauvette ne sont pas autorisées et elle risquait de perdre toute sa marchandise. Mais elle s'est lancée. Cela a été difficile parce qu'effectivement, les forces de l'ordre sont intervenues. « *On m'a tout pris... J'en ai pleuré !* ». Mais elle a recommencé. C'était très stressant.

Aujourd'hui, son rêve est de créer une association, de trouver des associés en

France et de retourner dans son pays pour aider les enfants des rues. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'on lui a proposé de participer à la création d'une association et d'organiser un service de restauration, elle a tout de suite dit oui. « *Pour apprendre de l'intérieur* ».

Aujourd'hui, elle est très heureuse de participer à cette expérience ; elle a un travail motivant. Elle apprend la cuisine malienne, sénégalaise... Elle voudrait que ce soit « *de la grande cuisine* » et que ce projet rayonne. Au sein des mamas de Grigny, elle semble y retrouver une partie de la dignité qui s'était envolée lorsqu'elle fuyait la police, sur le parvis de la gare.

Et elle n'oublie pas qu'elle veut retourner au Congo monter un projet pour venir en aide aux enfants des rues « *qui vivent seuls et mangent ce qu'ils trouvent dans les poubelles* ». Elle voudrait que l'école soit gratuite pour tous les enfants, que les écoles soient bien équipées....

E ntretien

AVEC MARTINE NDIAYE

COORDINATRICE DE L'ATELIER DE COUTURE DE LA RUE MOUSSORGSKY



Par Francis Monthé, membre du Conseil d'Administration

Nombreux sont les migrants qui souhaitent développer une activité économique mais se retrouvent confrontés à des difficultés spécifiques nombreuses, à des accompagnements peu adaptés puis à un mur de procédures de formalisation leur semblant souvent infranchissable. Le programme Migracoop s'efforce de contourner ces obstacles par une autre démarche, concrète, originale, globale, celle des coopératives éphémères.

Madame Ndiaye, pouvez-vous nous retracer la gestation de votre projet ? Comment en êtes-vous arrivée à la création de cet atelier de couture ?

A l'origine, les premières rencontres se firent au sein du Club « Dynamiques africaines » animé par le Grdr à la Cité des métiers avec l'association « Réveil », qui existe depuis 2013. Il s'agissait au départ d'accompagner des activités économiques sur le « double espace » « Bassin du Fleuve Sénégal – France », avec un travail sur les dynamiques coopératives, les projets collectifs et solidaires. J'étais à l'époque tutrice à l'Ecole régionale des projets (ERP) que portait le Grdr.

Il y a de cela trois ans, le projet reposait à l'origine sur une perspective de CAE, coopérative d'activité et d'emploi. Son fondement de gouvernance horizontale apparaissait comme séduisant et approprié pour répondre aux problématiques spécifiques de notre public de migrants. Mais la marche à franchir est apparue trop haute: comment passe-t-on de l'informel au formel avec des gens moins bien formés, d'un niveau de scolarisation faible, connaissant des difficultés d'expression et d'écriture, des difficultés culturelles faute de maîtriser les codes du pays d'accueil ? Il y avait tellement de personnes invisibles dans les dispositifs

d'accompagnement existants alors qu'elles disposent pourtant d'indubitables compétences. Comment les identifier, les soutenir, s'adapter à leur réalité, les accompagner ? Comment valoriser ces compétences ? Comment les renforcer ? Comment les faire fructifier ?

Les coûts de la formalisation sont beaucoup trop élevés pour le public qui est ciblé et qui est en mode survie. Le cadre du CAE n'est pas encore adapté pour eux. Comment faire un pont avec les CAE ? Grâce au Grdr, nous avons rencontré Anna Mourlaque qui a un parcours d'accompagnement en Mairie de Paris. Et l'idée est venue : pourquoi ne pas travailler ensemble sur ce qui va devenir le programme Migracoop ? Le projet a mûri et a vu le jour avec un local commun à « Plateau Urbain ».

Quels sont les fondements essentiels de votre action qui font en même temps son originalité ?

On expérimente dans le concret. Il faut partir du réel, de la réalité telle qu'elle est, de ce que les gens sont, de leurs préoccupations, de leur quotidien, de leurs activités, de leurs compétences... Il ne faut en aucune manière se positionner en expert ou en sauveur faisant descendre la bonne parole verticalement de haut en bas. Il faut au contraire mettre en place un véritable accompagnement de type horizontal. Il est par ailleurs illusoire d'envisager de formaliser une activité car le processus est délicat. Les procédures sont trop complexes et les coûts souvent trop élevés pour les faibles chiffres d'affaires des personnes concernées, qui sont en mode survie. La projection dans l'entreprise comme elle existe ici n'est pas possible pour eux... Elle est pour le moins prématurée. C'est de cette réalité-là qu'il faut partir et qu'est née notre activité fondée sur la coopérative éphémère comme nouvelle manière d'apprendre à entreprendre.

Nous nous sommes donc situées avec le programme MIGRACOOP dans une vision et une perspective inclusive et interculturelle de l'entrepreneuriat. Il s'agit de favoriser la pédagogie du test et de l'apprentissage par la mise en pratique, d'assurer la promotion de l'entraide dans le cadre d'une structure coopérative, de mettre en place une coopérative éphémère de 5 mois à titre de test, de mettre en réseau des entrepreneuses par secteur d'activité, de les mettre en lien avec le secteur de l'ESS.

Plusieurs initiatives se sont succédé : pouvez-vous nous les raconter ?



La première coopérative a été développée dans le secteur culinaire et la restauration. Elle s'appuie sur un restaurant associatif dans le 10ème arrondissement servant de lieu de production. Un groupe d'entrepreneuses était partant et on a fonctionné ainsi 5 mois. On a pu tester le cheminement d'une entreprise dans le réel, avec de vrais clients, avec un réseau autogéré, avec un test en direct et un pont avec les coopératives qui existent. Il s'agissait en fait de vivre l'entrepreneuriat.

L'expérimentation et le savoir théorique nécessitent des allers et retours permanents pour ancrer l'expérience. Ce qui est vécu est inscrit en termes d'expérience et ça, on ne peut pas l'enlever aux gens, ça ne peut pas s'oublier non plus ! Dans cette structure de 10 entrepreneuses migrantes coopératrices, on est à la fois salariée, entrepreneuse et en formation. On peut signer un CAP pour 3 ans (Contrat d'appui pour l'entrepreneuriat) qui sécurise un parcours ce qui est important pour un public fragile. La coopérative a dégagé un chiffre d'affaires de 3000 euros et le revenu d'activité a construit le salaire. Effectivement, avec leur expérience dans l'informel, les entrepreneuses ont acquis des connaissances de leur environnement mais les règles d'ici sont beaucoup plus compliquées. Elles ont pu les approcher, y être sensibilisées.

La seconde coopérative relevait du domaine du textile si je ne me trompe pas ?



Oui. Nous accompagnons depuis 2020-2021 des porteuses de projets dans le secteur textile, au sein d'un immeuble d'activités dans le 18ème arrondissement de Paris, dans le quartier populaire de la Chapelle. Cet atelier est pensé comme un tiers lieu adapté aux attentes et réalités des entrepreneuses que nous accompagnons au quotidien, avec un véritable ancrage local car il constitue une ressource à partager avec les habitants et habitantes du quartier.

Le programme repose comme le précédent sur un lieu de production, monté au

premier étage de l'immeuble. Disposer de cet espace de production est essentiel mais la production n'est pas sa seule fonction. On a testé durant 5 mois le format coopératif avec une vraie entreprise. Ça a continué à fonctionner pendant la COVID. On y travaille tous les cycles du processus entrepreneurial : on gère, on crée une marque, on produit et on commercialise. On a travaillé sur les règles, sur la mise en ligne d'une boutique, sur l'informatique pour les événements commerciaux. On s'interroge : comment prendre une décision ? Comment la mettre en œuvre ? C'est un espace opérationnel d'accompagnement pour des entrepreneuses en démarrage de projet.

C'est aussi une entité sociale. La formation et l'apprentissage mutuel vont de pair avec la production et les échanges. Les besoins de formation émergent en fonction des situations rencontrées et confortent les acquis développés par l'activité. Le lien est extrêmement important entre les gens et favorise la coopération, la solidarité et l'entraide. Dans l'atelier tout est gratuit mais ce n'est pas un lieu où je viens seulement « consommer », c'est un lieu où chacun est acteur dans le lieu, participe à son devenir. C'est aussi un espace d'échanges. Apprendre les uns des autres dans un groupe hétérogène est en quelque sorte l'expression d'une intelligence collective dans un cadre horizontal. Le lien social tissé par l'entrepreneuriat par le biais de l'interaction et de l'émulation est tel

que la création d'activité est à la limite comme une sorte de prétexte, tous les autres aspects s'avérant au moins aussi importants. Cela accroît la confiance en soi et améliore le pouvoir d'agir. C'est un accélérateur de développement, à la fois personnel et global.

Et tout cela a été consolidé par la mise en place d'un accompagnement...

La coopérative éphémère s'étant terminée en 2021, nous avons d'abord dressé un bilan de ces deux expériences. La coopérative est un modèle inspirant mais le modèle coopératif n'est pas hyper pérenne. Il a besoin de se renforcer économiquement



parlant. Aller au-delà de ce qui a été fait n'est pas la priorité des personnes auxquelles nous nous adressons. Ce n'est pas encore le bon moment pour elles d'envisager rapidement une installation en tant qu'entrepreneuse coopératrice. Elles ont d'autres préoccupations si fortes au quotidien, elles sont encore dans l'urgence, avec des préoccupations dominantes de court terme et de survie. Au moins elles ont désormais les éléments du choix d'un modèle avec une meilleure connaissance de ce qu'il est possible de faire du fait de leur expérience. C'est important.

Il nous est resté l'espace de production. Avec le soutien de la Ville de Paris, de fondations privées, du crédit coopératif et grâce à un programme sur deux ans, avec un public semblable au précédent mais pas tout à fait identique, s'est mis en place un accompagnement de 6 mois minimum avec 2 à 3 profils un peu originaux. On accompagne au mieux et au plus près des besoins des gens et du réel. On propose un accompagnement à l'entrepreneuriat et un accès à des machines professionnelles et familiales avec un accompagnement technique et une formation technique minimale sur les outils. La technique s'appuie sur leur projet, faire un patron par exemple, au moment où cela s'avère nécessaire, connaître les tissus, etc. Les femmes ont un badge pour l'accès à l'immeuble et disposent d'une boîte à clef pour l'atelier de telle sorte qu'elles viennent y travailler quand elles veulent de manière libre et autonome.

Toutes sont considérées comme des entrepreneuses et non pas comme les bénéficiaires d'un programme. Le regard porté sur elles est complètement différent et c'est aussi très important pour leur vécu, pour leur parcours, pour leur confiance en soi. On organise aussi des rencontres de gens inspirants, des sorties comme au musée de la mode, c'est-à-dire une ouverture sur d'autres horizons culturels dans une démarche interculturelle. Il existe également des temps de sensibilisation sur 10 jours (flashcoop). On a lancé le programme « le français pour entreprendre » et pour ce faire une spécialisation sur le FLE (Français Langue Etrangère) en croisement avec l'entrepreneuriat et le projet entrepreneurial. Là encore il s'agit de partir de la réalité sans cours préalable exclusivement théorique. La coopérative a aussi le format incubateur. Ainsi les entrepreneuses peuvent prendre en charge une activité couture autour d'elles, dans le quartier. Une activité retouche mobilise deux entrepreneuses pour répondre aux besoins des personnes qui travaillent dans l'immeuble où nous nous trouvons aussi.



Dans les sociétés d'accueil il est souvent difficile de véritablement considérer les autres comme des pairs. Alors pour conclure je reprendrai la formule de Martine en vous laissant méditer sur le sujet :

« L'inclusion ce n'est pas inviter à la fête, l'inclusion c'est inviter à danser ».

Le droit à la parole : des ateliers sociolinguistiques pour des femmes migrantes à Lille

Par Mathilde Chassot, administratrice et trésorière



L'antenne des Hauts-de-France a accompagné, depuis 2010, plus de 400 femmes immigrées dans leur parcours d'intégration. Il est vite apparu que ces femmes sont confrontées à des difficultés avec la langue française pour accéder à des formations, on encore qu'elles manquent d'autonomie dans leur recherche d'emploi... Depuis 2019 notre équipe à Lille organise des ateliers pour améliorer leur français

tout en appréhendant mieux les codes de la société française, des droits qu'elles ont en France et du fonctionnement des institutions.

L'antenne des Hauts-de-France a accompagné, depuis 2010, plus de 400 femmes immigrées dans leur parcours d'intégration. Il est vite apparu que ces femmes sont confrontées à des difficultés avec la langue française pour accéder à des formations, on encore

qu'elles manquent d'autonomie dans leur recherche d'emploi... Depuis 2019 notre équipe à Lille organise des ateliers pour améliorer leur français tout en appréhendant mieux les codes de la société française, des droits qu'elles ont en France et du fonctionnement des institutions.

Plus d'une centaine de femmes y ont participé. Majoritairement d'origine maghrébine, il s'agit soit de jeunes femmes arrivées récemment, âgées de 30 à 40 ans, souvent diplômées dans leurs pays d'origines mais rencontrant des difficultés à les faire valoir en France, soit des femmes plus âgées, arrivées en France il y a une vingtaine d'années avec une faible maîtrise de la langue française.

Ces ateliers ont pour but premier d'améliorer la pratique orale du français avec pour objectif principal de favoriser l'autonomie des participantes en leur permettant de mieux connaître leurs droits et de découvrir les structures locales (associations ou services publics), de se repérer dans la ville ou le quartier, de mieux comprendre le système scolaire. Elles ont également participé à des événements (journée des droits des femmes), des activités culturelles comme les sorties au Musée.

Une approche de l'écrit est également introduite, elle se base sur les supports de leur vie courante. Ainsi, les participantes ont élaboré un « Guide des adresses utiles de Lille-Sud » qui leur a permis de découvrir des lieux et structures qu'elles ne connaissaient pas, à construire des itinéraires, à utiliser les bonnes formules grammaticales, à se servir d'un appareil photo... à se sentir appartenir au quartier.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Témoignages de femmes participantes :**

<https://grdr.org/Temoignages-de-femmes-d-ici-et-d-ailleurs>

- **Présentation du projet :**

<http://www.femmes-migrations.org/accueil#projet>

NOS RESSOURCES

Outils de capitalisation

Le Grdr a produit toute une capitalisation sur la thématique "Accès aux droits" visant à transmettre sa méthodologie de formation. L'ensemble des ressources présentées ci-dessous sont des outils destinés aux professionnels afin qu'ils puissent mettre en place des méthodologies adaptées auprès de leurs publics.



Pour en savoir plus sur Les Mamas de Grigny





Gndr
Migration - Citoyenneté - Développement